

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 13 février 2019

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 4, 5 et 6 février 2019

2019 V. 70 Vœu relatif à l'accès aux soins des personnes en surpoids.

Le Conseil de Paris,

Considérant que la grossophobie est la forme spécifique de rejet, de mépris, d'hostilité, de phobie irrationnelle et incontrôlée, de discrimination visant les personnes grosses c'est-à-dire de forte corpulence ou socialement perçues comme telles ;

Considérant qu'en 2018 le mot « grossophobie » a fait son apparition dans les dictionnaires *Le Robert* et *Le Petit Larousse* ;

Considérant que les personnes grosses sont victimes de discriminations sur de nombreux aspects de leur vie quotidienne : santé, emploi, accès aux équipements publics, etc ;

Considérant que l'Organisation internationale du travail et le Défenseur des droits constatent que les femmes obèses sont huit fois, et les hommes obèses trois fois, plus discriminés à l'embauche ;

Considérant que malgré l'article L 1110-3 de la loi du 4 mars 2002 relative aux droits des malades et à la qualité du système de santé qui rappelle que « aucune personne ne peut faire l'objet de discriminations dans l'accès à la prévention ou aux soins », les personnes obèses subissent tous les jours des discriminations médicales ;

Considérant que les équipements médicaux sont insuffisamment adaptés aux personnes de forte corpulence, notamment les balances, tensiomètres, matériels d'échographie, IRM, scanners, chaises roulantes, brancards, lits, tables de bloc ;

Considérant que la conséquence de défaut d'équipement a pu aller par le passé jusqu'à adresser ces personnes dans des cliniques vétérinaires ;

Considérant qu'elles subissent des traitements parfois inhumains, les faisant culpabiliser sur leur situation ;

Considérant l'interpellation des pouvoirs publics par des associations telles que le Collectif national des associations d'obèses (CNAO), Gras politique, Allegro Fortissimo ;

Considérant que la lutte contre la grossophobie dans le domaine médical est un enjeu d'accès aux droits, y compris fondamentaux, comme l'accès à l'éducation ou à l'emploi ;

Considérant l'enquête inédite, et ses conclusions, réalisée par le Centre d'éthique clinique de l'hôpital Cochin de l'AP-HP portant sur la relation des soins durant les consultations entre d'une part les femmes - dans un projet de grossesse - vivant avec un fort surpoids, et de l'autre les représentant·e·s du corps médical (gynécologues, obstétriciens...) ;

Considérant qu'il ne s'agit pas de minorer les complications associées à l'obésité, son interprétation en tant que phénomène pathologique ou ses implications en termes de santé publique, mais d'inciter à la prise de conscience et à l'évolution des pratiques afin d'assurer un égal accès au soin pour les personnes grasses ;

Considérant l'intégration de la thématique « grossophobie » à la Journée de dépistage de l'obésité organisée le 6 octobre dernier à la mairie du 20^e arrondissement de Paris, par la Ligue Contre l'Obésité Ile-de-France, la Ville de Paris, la Caisse primaire d'assurance maladie (CPAM) de Paris, l'Agence régionale de santé Ile-de-France et l'association Poids Plume France ;

Considérant que l'objectif d'un « Paris inclusif, accessible et solidaire » ne peut se faire sans prendre en compte ces enjeux ;

Considérant que l'AP-HP est mobilisée de longue date sur la question de la prise en charge de l'obésité avec les centres experts médicaux et chirurgicaux présents sur 18 de ses hôpitaux ainsi que 3 unités de Soins de Suite et de Réadaptation obésité ;

Considérant que l'AP-HP s'est progressivement dotée de matériels, équipements et services de transports adaptés en médecine, chirurgie et obstétrique pour prendre en charge les patients obèses ou en surpoids ;

Considérant le travail réalisé au sein de l'AP-HP en lien avec les représentants des usagers et les associations de patients (notamment le CNAO et Poids Plumes) ;

Considérant qu'une enquête réalisée à l'initiative du SAMU 93, sous l'égide de l'ARS, portant sur les procédures et équipements spécifiques pour la prise en charge des personnes obèses a été réalisé dans tous les hôpitaux d'Ile-de-France, va être prochainement publiée ;

Sur proposition de Nicolas Bonnet Oulaldj, Hervé Bégué, Danièle Premel et des élu·e·s du Groupe communiste-front de gauche, au nom de l'exécutif,

Émet le vœu :

- Que la Ville de Paris demande à l'AP-HP et autres hôpitaux parisiens de fournir un état des lieux sur les dispositifs et équipements permettant l'accueil sans discrimination des personnes dites en surpoids ou obèses dans les hôpitaux,
- Qu'un travail commun soit engagé pour améliorer ces conditions d'accueil et de prise en charge, ainsi qu'une communication adaptée aux professionnels de santé et aux usagers sur le territoire parisien,
- Que la Ville de Paris continue à faire de la grossophobie un enjeu de lutte contre les discriminations.